



→ Enjeux

La préservation des ressources en eau dans une structure publique est une véritable démarche de consommation responsable. En réfléchissant à la façon dont l'eau est utilisée dans ses différents secteurs d'activité, l'administration a plusieurs voies d'actions :

- proposer des alternatives à la consommation d'eau en bouteilles en plastique ;
- limiter l'utilisation de l'eau potable au seul usage alimentaire ;
- supprimer l'utilisation de produits pouvant polluer les eaux de ruissellement (produits d'entretien...) ou les orienter dans des filières de traitement adaptées ;
- récupérer les eaux usées pour les assainir et éventuellement les réutiliser (eau à usage sanitaire ou technique).

Il s'agira, pour réussir, de mettre en relation toutes les instances et services utiles au sein de la structure.

Cadre régional :

- la Directive Cadre Eau ;
- le Programme wallon de Réduction des Pesticides ;
- et le Plan wallon des Déchets-Ressources.

→ Actions potentielles

L'EcoTeam peut prendre en charge plusieurs actions en faveur d'une consommation plus durable de l'eau au sein de la structure.

Sensibilisation globale des agents : valorisation de l'importance vitale de préserver la ressource en eau (au travers d'affiches ou de reportages vidéo, etc.).

Information sur la qualité de l'eau du robinet : mise en avant de ses multiples avantages (potable, économique, sans déchet).



Organisation d'un atelier de dégustation d'eaux : test à l'aveugle de différents types d'eaux (eaux minérales et eau du robinet mises en carafe). L'action vise à montrer que l'eau du robinet peut se révéler agréable à boire en levant ainsi de nombreux préjugés.

Optimisation des chasses d'eau : remplacement des réservoirs d'eau à simple touche par des réservoirs à double poussoir (petite utilisation 3l, ou grande utilisation 6l) et sensibilisation du personnel à l'utilisation de ceux-ci.

Lavage à haute pression des véhicules professionnels : alternative (seulement 60l d'eau) au car-wash à rouleaux (plus de 250l d'eau utilisés en 5 min).

Lavage à sec des véhicules de fonction : utilisation de produits écologiques spécifiques pour nettoyer les véhicules sans avoir recours à l'eau.

Sensibilisation et formation du personnel technique et d'entretien : usage de produits d'entretien écologiques et adaptation des pratiques en vue de diminuer les quantités d'eau utilisées lors du nettoyage de locaux et bâtiments.

Installation de systèmes de récupération d'eau de pluie : citerne, bacs de rétention qui permettront de collecter l'eau utile au nettoyage des bureaux, des véhicules ou des machines, à l'arrosage des pelouses et des jardinières.



Placement d'une fontaine à eau de distribution : placement d'une ou plusieurs fontaines raccordées directement sur le réseau de distribution. Ce dispositif pourra remplacer ou limiter le recours aux distributeurs de bouteilles et canettes.

Chasse aux fuites : encouragement à prévenir rapidement le Service Travaux si une fuite est constatée au niveau de la robinetterie ou de la chasse d'eau.

Actions spécifiques vers les centres sportifs : sensibilisation à l'eau du robinet comme eau de boisson et rationalisation de l'utilisation de l'eau au niveau des douches (placement de limiteurs de débit, etc.).



Editeur responsable : Serge Vogels, rue de Montigny 29 - 6000 Charleroi - Mai 2019

→ Pour aller plus loin



La SPGE et les organismes d'assainissement agréés de Wallonie : guides, documents pédagogiques, législations utiles, etc.
Liste selon la région : www.spge.be/fr/liens.html?IDC=66



Aquawal, Associations des opérateurs de l'eau en Wallonie : publications « grand public » et techniques : www.aquawal.be



Fiche pratique du Réseau wallon EcoTeams « Consommer de l'eau du robinet, ça me plait ! » www.eco-team.be/Fiches-actions-EcoTeam.html